

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Sécurité routière

Financement du suivi de la politique de sécurité routière des zones de police

Financement du suivi de la politique de sécurité routière des zones de police

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à attribuer au SPF Mobilité et Transports le financement nécessaire pour assurer le suivi de la politique de sécurité routière des zones de la police locale et de la police fédérale.

Le projet prévoit de débloquer 300.000 euros pour l'année 2010. Ce montant sera destiné à l'engagement de collaborateurs qui seront chargés d'une mission de conseil auprès des services de police (4 niveaux A et 2 niveaux B). Le suivi par le SPF Mobilité et Transports de la politique de sécurité routière des services de police se décline sur quatre axes :

- l'évaluation des activités de contrôle
- le rapportage
- le soutien politique
- le soutien aux services de police

Cette mission doit contribuer à une optimisation de la performance des services de police dans le domaine de la sécurité routière. Une attention toute particulière sera accordée à la mise en oeuvre de la circulation routière en tant que 7e fonctionnalité de base pour la police locale.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé le projet d'arrêté royal relatif aux achats communs de la police intégrée via le Fonds de la Sécurité routière 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe